



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE 692, rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge (Québec) J0J 1Y0
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
4 FÉVRIER 2025**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mardi le quatrième (4e) jour du mois de février deux mille vingt-cinq à 19h30, au Centre communautaire Albert Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6
Mme Dominique Martel, Mairesse

Sont absents

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffier d'assemblée : Monsieur Nicolas Turgeon-Morin

Résolution numéro 2025.02037

ADOPTION DU RÉGLEMENT RM330-6 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT que le Code de la sécurité routière accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la Circulation ;

CONSIDÉRANT que le Code municipal autorise les municipalités à adopter des règlements concernant les Chemins Publics et les Places Publiques ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la refonte et à la mise à jour des dispositions concernant la Circulation, le stationnement et la sécurité publique applicables sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné le 14 janvier 2025 ;

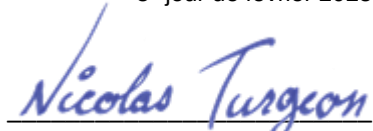
EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement RM330-6 concernant la circulation et le stationnement soit adopté.

ADOPTÉ

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

Copie certifiée conforme ce
5^e jour de février 2025



Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général/greffier-trésorier